



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Attentat terroriste d'extrême droite: des médias participent à la radicalisation

Question écrite n° 8985

Texte de la question

M. Antoine Léaument alerte Mme la ministre de la culture sur les risques que font peser certains médias et certains politiques dans la radicalisation terroriste d'extrême droite. Le 31 mai 2025, Hichem Miraoui, coiffeur d'origine tunisienne, était victime d'un attentat raciste. Du fait de sa couleur de peau, il est abattu par son voisin de cinq balles dans le corps à Puget-sur-Argens, par un homme se disant : « proche des idées du Rassemblement national et de Marine Le Pen dont il dit partager le constat d'une France en voie de "mexicanisation" ». Ce crime ignominieux et nourri par une profonde haine raciste, a été rendu possible du fait de la propagation des idées nauséabondes de l'extrême droite par les médias télévisés. Effectivement, dans l'article du journal *Le Parisien* publié le 16 juillet et intitulé « Si aimer son pays c'est être raciste, je suis raciste : la dérive terroriste de Christophe B., le tueur de Puget » est retracé le parcours de radicalisation de l'auteur de ce crime. On apprend ainsi que le tueur était « galvanisé par les informations anxiogènes à la télévision (...) et consommateur de fake news sur les réseaux sociaux ». Aussi, il apparaît de façon manifeste que les discours alarmistes relatifs à « l'insécurité, l'islam et l'immigration » diffusés massivement par certaines chaînes d'information en continu ont eu un impact déterminant dans la construction idéologique et sur le passage à l'acte de l'auteur du crime. Dans l'affaire en question, l'enquête de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) révèle que le mis en cause partageait régulièrement des publications à caractère raciste sur ses réseaux sociaux. Ainsi, sur son compte Facebook, 50 % des publications datant des mois précédant l'attentat peuvent être qualifiées de racistes et 25 % de complotistes. En l'espèce, la justice a retenu – de façon inédite – la qualification juridique d'« attentat terroriste » ; fait rare dans le cas d'un assassinat à caractère raciste d'extrême droite. Pourtant en France, les crimes et délits motivés par la haine raciale ne cessent d'augmenter. En 2024, selon les chiffres du ministère de l'intérieur, 9 400 crimes et délits « à caractère raciste » ont été commis, soit une augmentation de 11 % en un an. De plus, dans son rapport sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme publié le 17 juin 2025, la Commission consultative des droits de l'homme (CNCDH) met en cause la responsabilité des médias dans la propagation des discours de haine : « les médias et les discours politiques qui perpétuent des stéréotypes raciaux en présentant les populations immigrées ou issues de l'immigration comme des "problèmes", contribuent à créer un climat de suspicion et d'exclusion ». L'article du *Parisien* précise également que Christophe B. était « réceptif aux déclarations alarmistes de certains responsables politiques ». En dépit des alertes de la CNCDH dans ses précédents rapports, la responsabilité de certains médias et cadres politiques dans ce type de radicalisation et dans la diffusion d'idéologies d'extrême droite violentes semble établie. Ainsi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour identifier, encadrer et, le cas échéant, sanctionner les chaînes de télévision qui participent à la banalisation d'un discours susceptible d'alimenter la radicalisation et terrorisme d'extrême droite.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Léaument](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8985

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6719